

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1500**17 octobre 2002****SOMMAIRE**

AF-Investimentos Internacional S.A., Senningerberg	71956	Incomex S.A., Luxembourg	71969
AF-Investimentos Internacional S.A., Senningerberg	71956	Initial Savam Lux S.A., Bettembourg	71957
Amarilis S.A., Luxembourg	71960	Investnet International S.A., Luxembourg	71963
Arele Holding S.A., Luxembourg	71957	J & J S.A., Luxembourg	71955
ASSED, A.s.b.l., Aide, Soutien et Solidarité avec l'Enfance Défavorisée, Luxembourg	71977	Kayser Gérard, S.à r.l., Luxembourg	71955
BCP Investimentos Internacional S.A.H., Senningerberg	71957	Lennox Finance 2002-1 S.A., Luxembourg	71990
BCP Investimentos Internacional S.A.H., Senningerberg	71957	LRM Advisory S.A., Luxembourg	71958
Beaubourg S.A., Mersch	71998	Lux-Croissance Sicav, Luxembourg	71989
Beaubourg S.A., Mersch	71998	Lux-Euro-Stocks Sicav, Luxembourg	71963
Burberry Luxembourg (N° 2), S.à r.l., Luxembourg	71966	Lux-Euro-Stocks Sicav, Luxembourg	71963
Burberry Luxembourg (N° 2), S.à r.l., Luxembourg	71969	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	71960
CAM - Czech Fixed Income Fund	71959	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	71960
CAM - Czech Money Market Fund	71959	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Luxembourg	71962
CAM - Opportunity Fund	71959	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Luxembourg	71962
Celimage S.A., Luxembourg	71960	Lux-Top 50 Sicav, Luxembourg	71961
Clink Holding S.A., Luxembourg	71954	Lux-Top 50 Sicav, Luxembourg	71961
Communiqué A.G., Munsbach	71987	Luxlite, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	71956
Compagnie de Participations Bochard S.A., Luxembourg	71972	Marka Finance S.A., Luxembourg	71973
Compagnie de Participations Bochard S.A., Luxembourg	71973	Marka Finance S.A., Luxembourg	71974
Dab Investments, S.à r.l., Luxembourg	72000	Modulex S.A., Luxembourg	71954
Dapol S.A., Luxembourg	71964	Nomura Global Fund, Sicav, Luxembourg	71963
EberDelGo / Rox, S.à r.l., Luxembourg	71999	Nordic Wireless S.A., Luxembourg	71955
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunal-kreditbank S.A., Senningerberg	71997	Omaha International S.A., Luxembourg	71985
F.G.P. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	71980	Pelops S.A.H., Senningerberg	71959
Fimu S.A., Luxembourg	71964	Pelops S.A.H., Senningerberg	71959
Happy Snacks S.A., Walferdange-Bereldange	71958	Pelops S.A.H., Senningerberg	71959
Hornbach Baumarkt Luxemburg, S.à r.l., Bertrange	71971	Port Bay S.A., Luxembourg	71956
Hyta Invest S.A., Luxembourg	71958	Rentaco Grundstücksentwicklungs GmbH, Luxembourg	71961
Hyta Invest S.A., Luxembourg	71958	Sablon I Immo S.A., Senningerberg	71962
		Savannah Enterprises S.A., Luxembourg	71975
		Tayabol Holding S.A., Luxembourg	71955
		Testun Holding S.A., Senningerberg	71961
		Texspan S.A., Luxembourg	71954
		Texspan S.A., Luxembourg	71954
		Unicorn Management (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	71981
		Unicorn Management (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	71985
		Warp Distribution S.A., Senningerberg	71962

TEXSPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.906.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Par ailleurs, il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 juillet que CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(64902/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

TEXSPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri .
R. C. Luxembourg B 56.906.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(64903/312/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

CLINK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.598.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64896/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

MODULEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.795.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 28 août 2002 à 10.00 heures au siège social*

Première résolution

Après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée décide d'approuver les comptes au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et 7 décembre 2000 rectifiés.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs sur les années clôturées au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 7 décembre 2000.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64905/312/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

NORDIC WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.848.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2002 que:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64897/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

J & J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2002 que:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64898/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

TAYABOL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.162.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2002 que:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64899/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

KAYSER GERARD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 8, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 30.367.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

G. Kayser

Gérant

(65136/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.216.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 2002

- L'Assemblée ratifie les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'année écoulée étant la nomination de Madame Dulce Maria Pereira Cardoso Mota Jorge Jacinto en date du 31 mai 2001 et son remplacement par Monsieur Joao do Passo Vicente Ribeiro en date du 1^{er} février 2002.

Décharge est plus particulièrement accordée à Madame Dulce Maria Pereira Cardoso Mota Jorge Jacinto pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée reconduit en outre le mandat des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2003 statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Docteur Joao do Passo Vicente Ribeiro, Company Director, Lisbonne (Portugal),
- Dra. Isabel Maria Dos Santos Raposo, Company Director, Lisbonne (Portugal),
- Docteur Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro, Company Director, Lisbonne (Portugal), Président.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64917/032/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(64927/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

PORT BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.908.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64900/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUXLITE, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 35.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

(64965/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 48.121.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 30 mai 2002

L'assemblée ratifie les changements intervenus dans la composition du conseil d'administration au cours de l'année écoulée étant la nomination de Madame Dulce Maria Pereira Cardoso Mota Jorge Jacinto en date du 31 mai 2001 et son remplacement par Monsieur Joao do Passo Vicente Ribeiro en date du 1^{er} février 2002.

Décharge est plus particulièrement accordée à Madame Dulce Maria Pereira Cardoso Mota Jorge Jacinto pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée reconduit en outre le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003 statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Dr. Joao do Passo Vicente Ribeiro, Company Director, Lisbonne (Portugal);
- Dra. Isabel Maria Dos Santos Raposo, Company Director, Lisbonne (Portugal);
- Dr. Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro, Company Director, Lisbonne (Portugal), président.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 75, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64918/032/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BCP INVESTIMENTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 48.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(64928/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

ARELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.313.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64901/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

INITIAL SAVAM LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R. C. Luxembourg B 63.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

(64968/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LRM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 67.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

H de Monthebert / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(64906/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

HAPPY SNACKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Walferdange-Bereldange, 2, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 8.070.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 août 2002

à 14.30 heures au siège social

Présents: Madame Diederich-Scholer Patricia, Messieurs Antoine Scholer, Jean Nicolas Scholer, Pierre Scholer.

Absent: Madame Scholer Reinhard.

Le seul point à l'ordre du jour est la nomination de gérants techniques.

Le conseil d'administration décide de nommer:

- Madame Catherine Portier, gérante technique du QUICK RESTAURANT, route d'Arlon à Bertrange.

- Monsieur Pierre Scholer, gérant technique du restaurant PIZZA HUT, rue de Beggen à Luxembourg.

- Monsieur Jean Nicolas Scholer, gérant technique du restaurant PIZZA HUT, route d'Arlon à Strassen.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole et rien n'étant plus à porter au présent procès-verbal, le conseil d'administration est clôturé à 16.45 heures.

P. Diederich-Scholer / J. N. Scholer / P. Scholer / A. Scholer

Administratrice / Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64911/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.905.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

(64981/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.905.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 août 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Luxembourg, le 12 août 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64982/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'an 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour PELOPS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 75, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64919/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.599.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 août 2002.

Signature.

(64922/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

PELOPS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.599.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2001

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 août 2002.

Signature.

(64923/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

CAM - CZECH MONEY MARKET FUND, Fonds Commun de Placement.**CAM - CZECH FIXED INCOME FUND, Fonds Commun de Placement.****CAM - OPPORTUNITY FUND, Fonds Commun de Placement.**

—
Auflösung gemäss Verwaltungsratsbeschluss

Am 28. Februar 2002 wurden die Fonds CAM - Czech Money Market Fund, CAM - Czech Fixed Income Fund und CAM - Opportunity Fund gemäss Verwaltungsratsbeschluss aufgelöst.

Für den CAM - Czech Money Market Fund beträgt die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil CZK 136,51.

Für den CAM - Czech Fixed Income Fund beträgt die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil CZK 122,37.

Für den CAM - Opportunity Fund beträgt die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil CZK 92,89.

Nach Abschluss des Liquidationsverfahrens wird der nicht erhobene Liquidationserlös für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort gegen Vorlage der Anteilscheine angefordert werden.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2002, vol. 573, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64970/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

CELIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.677.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion
du Conseil d'Administration du 26 juin 2002*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide que:

Monsieur Gérard Bonnevey, qui porte le titre d'administrateur-délégué de la société, peut engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière de la société.

Pour réquisition et publication
Extrait sincère et conforme
CELIMAGE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64914/780/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.906.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 15 juillet 2002

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Rollinger avec effet au 1^{er} juillet 2002 de son mandat d'administrateur de la société LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64935/012/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.906.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juillet 2001

Faisant suite à la démission de Monsieur Henri Germeaux de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 juillet 2001, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Michel Birel.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64951/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

AMARILIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.408.

—
Le bilan au 31 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 571, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

(64969/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-TOP 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.731.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 22 avril 2002

Faisant suite à la démission de Monsieur Gabriel Deibener de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2002, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Gilbert Hatz.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64936/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-TOP 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.731.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juillet 2001

Faisant suite à la démission de Monsieur Henri Germeaux de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 juillet 2001, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Guy Rosseljong.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64960/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 36.032.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2002

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé en 2007.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 août 2002.

Signature.

(64920/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

RENTACO GRUNDSTÜCKSENTWICKLUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

(64979/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.732.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 22 avril 2002

Faisant suite à la démission de Monsieur Gabriel Deibener de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2002, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Gilbert Hatz.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64937/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.732.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juillet 2001

Faisant suite à la démission de Monsieur Henri Germeaux de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 juillet 2001, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Guy Rosseljong.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64961/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

SABLON I IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 31.246.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 août 2002.

Signature.

(64921/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

WARP DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 68.381.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 74, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenant lieu d'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2002*

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

La société n'ayant plus d'objet, l'assemblée décide sa mise en dissolution anticipée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 août 2002.

Signature.

(64924/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 64.058.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 22 avril 2002

Faisant suite à la démission de Monsieur Gabriel Deibener de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2002, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Jean Habay.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64938/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 64.058.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 16 juillet 2001

Faisant suite à la démission de Monsieur Henri Germeaux de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 juillet 2001, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Michel Birel.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64947/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.815.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65002/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

NOMURA GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.127.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2002, vol. 573, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 7 juin 2002*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration et du réviseur.

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2001 et d'accepter la proposition du conseil d'administration de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividende.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur de KPMG AUDIT et d'élire Messieurs Yoshimitsu Matsuki, Shiro Fujitsu, et Tetsuro Yoneyama comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003 et/ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

L'administrateur décide de ratifier la cooptation de Monsieur Yoshikazu Chono comme nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(64932/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

DAPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 6.427.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Juan Luis Lariviere, demeurant à 1845 Buenos-Aires (Argentine), rue Montevideo, ci-après «le Soussigné», ici représentée par Madame Marie-Josée Reyter, employée privée, L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme holding sous la dénomination de DAPOL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, ci-après «la Société», inscrite au registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.427, constituée suivant acte du notaire Georges Faber, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1963, publié au Mémorial C numéro 47 du 7 juin 1963.

2.- Que le capital social est fixé à sept cent quarante-quatre mille Euros (EUR 744.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que le Soussigné est devenu successivement, propriétaire de toutes les actions de la Société, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que le Soussigné remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L- 1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Lariviere, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2002, vol. 13CS, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

J.-P. Hencks.

(65016/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

FIMU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.318.

L'an deux mille deux, le six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIMU S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 51318, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 430 du 5 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 83 du 21 février 1997, ayant un capital social de cinq cent millions de yen japonais (500.000.000,- JPY).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca Giammatteo, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 184 du 1^{er} février 2002.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 184 du 1^{er} février 2002.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 184 du 1^{er} février 2002 sans restrictions, y compris les statuts des nouvelles sociétés à résulter de la scission.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, avec effet comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2001, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

Sixième résolution

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 184 du 1^{er} février 2002.

Septième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

- pour la société FI-MU S.A.:

Administrateurs:

- 1.- Madame Giuliana Mussini, employée privée, demeurant à Formigine (Italie);
- 2.- Madame Vittoria Mussini, employée privée, demeurant à Sassuolo (Italie);
- 3.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren (Luxembourg);
- 4.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 5.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange (Luxembourg).

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005;

- pour la société FIBOR S.A.:

Administrateurs:

- 1.- Madame Claudia Borelli, employée privée, demeurant à Formigine (Italie);

- 2.- Madame Elena Borelli, professeur, demeurant à Sassuolo (Italie);
- 3.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg);
- 4.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren (Luxembourg);
- 5.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut (Luxembourg).

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Huitième résolution

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Frais

Les frais et honoraires du présent acte sont évalués à la somme de cinq mille euro.

Le capital social de l'ancienne société FIMU S.A. est évalué à 4.310.344,83 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Arno - D. Cappello - L. Giammatteo - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2002, vol. 519, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2002.

J. Seckler.

(64990/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BURBERRY LUXEMBOURG (N° 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 20,000.-.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

In the year two thousand two, on the fourteenth of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales with registered office at 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ,

hereby represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 14th, 2002, which proxy signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of BURBERRY LUXEMBOURG (N° 2), S.à r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary on 31 July 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend the articles of incorporation so as to provide for the replacement of the managers of the Company by a board of managers of the Company and to determine the powers and organisation of such board of managers.

2. To elect the managers of the Company for a term expiring on the date of the resolutions approving the financial statements of the Company for the year ending on the last day of March 2003.

3. Miscellaneous.

The single shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to replace articles 13, 14 and 15 of the articles of incorporation by new articles 13, 14 and 15 which shall read as follows:

«**Art. 13. Management.** The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by decision of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting. The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need be members of the board of managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of duly motivated urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 15. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any persons to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.»

Second resolution

The single shareholder resolves to set at three the number of managers and to appoint:

- Mr Eric Isaac, company director, residing at 4 Gappenhiehl, L-5335 Moutfort;
- Mr Ulrich Garde-Due, MD, International Sales, residing at 5bis, avenue Théodore Rousseau, F-75016 Paris, France.
- Mr Paul Kendall, Director of Finance and administration BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, residing at Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons Laffitte, France,

as managers of the Company for a term expiring on the date of the resolutions approving the financial statements of the Company for the year ending on the last day of March 2003.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand two hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ, représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 14 août 2002, ladite procuration signée par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de BURBERRY LUXEMBOURG (N° 2), S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 31 juillet 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de manière à remplacer les gérants de la Société par un conseil de gérance de la Société et déterminer les pouvoirs et l'organisation de ce conseil de gérance.

2. Election des gérants de la Société pour un mandat prenant fin à la date des résolutions approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social expirant le dernier jour du mois de mars 2003.

3. Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer les articles 13, 14 et 15 des statuts par de nouveaux articles 13, 14 et 15 qui auront la teneur suivante:

«**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés pour un terme de six ans au plus.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir. Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au Grand-Duché de Luxembourg, au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation. Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite, par télégramme ou par facsimilé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par facsimilé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence dûment motivée, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et de gérance dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par les personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer à trois le nombre de gérants et de nommer

- M. Eric Isaac, administrateur de société, demeurant 4 Gappenhiehl, L-5335 Moutfort;

- M. Ulrich Garde-Due, MD, International Sales, demeurant à 5bis, avenue Théodore Rousseau, F-75016 Paris, France.
 - M. Paul Kendall, Director of Finance and administration, BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, demeurant à Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons Laffitte, France,
 gérants de la Société pour un mandat prenant fin à la date des résolutions approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social expirant le dernier jour du mois de mars 2003.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 14CS, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2002.

J. Elvinger.

(64998/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BURBERRY LUXEMBOURG (N° 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(64999/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

INCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LONG LIVED HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé, ici représentée par Madame Patricia Catucci, employée privée, demeurant à Mondercange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 8 août 2002.

Ladite procuration restera annexée au présent acte.

2) La société EUROACCOUNTS FINANCE S.A., ayant son siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35A, Regent Street,

ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en venu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 8 août 2002.

Ladite procuration restera annexée au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INCOMEX S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, l'assistance administrative, la mise en relation clientèle, l'intermédiaire en achats et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LONG LIVED HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingts actions.	80
2) La société EUROACCOUNTS FINANCE S.A., prédite, vingt actions	20
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.220,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- La société LONG LIVED HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

- La société EUROACCOUNTS FINANCE S.A., ayant son siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35A, Regent Street.

- La société SOVEMAR LTD, ayant son siège social à Mauritius, Port Louis, 44, St George Street.

- La société LONG LIVED HOLDING S.A.H. est nommée Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-1017 Luxembourg, boîte postale 1734, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Ssigné: P. Catucci, L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 14CS, fol. 29, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

J.-P. Hencks.

(65019/216/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

HORNBACH BAUMARKT LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8870 Bertrange, 186, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.906.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64991/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.974.

L'an deux mille deux, le quatorze août.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 84.974,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 521 du 4 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant à F-Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à L-Niedercorn.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apports nouveaux pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 250.000,- par la création et l'émission de 219 actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille Euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), par la création et l'émission de deux cent dix-neuf (219) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et à libérer par versement en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux cent dix-neuf (219) actions nouvelles:

La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama, (République de Panama).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama, (République de Panama),

ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Laquelle, agissant ès-qualité, a déclaré souscrire les deux cent dix-neuf (219) actions nouvelles, pour la valeur de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant de deux cent dix-neuf mille Euros (EUR 219.000,-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 4.000,- Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: E. Antona, L. Ceccherini, N. Printz, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 14CS, fol. 29, case 7. – Reçu 2.190 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

J.-P. Hencks.

(65017/216/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS BOCHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.974.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(65018/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

**MARKA FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. DELO FINANCE S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.021.

In the year two thousand two, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DELO FINANCE S.A., a company under Luxembourg Law, established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, on 11 June, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 88.021.

The meeting was opened with Ms. Elizabete Semedo Goncalves, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Anne-Ly Mertens-Prott, private employee, residing in Echternach.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Mireille Perrard, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the name of the company to MARKA FINANCE S.A.

2. Related amendment of article 1 of the Articles of Incorporation of the company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the corporation to MARKA FINANCE S.A.

Second resolution

The general meeting decides to amend the second paragraph of article one of the Articles of Incorporation of the company which will from now on have the following wording:

«**Art. 1. (paragraph 1.2).** The Company exists under the name of MARKA FINANCE S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELO FINANCE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.021,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Elizabete Semedo Goncalves, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Ly Mertens-Prott, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en MARKA FINANCE S.A.

2. Modification afférente à l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MARKA FINANCE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 1.2.)**. La Société adopte la dénomination de MARKA FINANCE S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Semedo, A. Prott, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2002, vol. 136, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

E. Schlessler.

(65028/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

MARKA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.021.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

E. Schlessler.

(65029/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

SAVANNAH ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama)
- 2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama), toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SAVANNAH ENTERPRISES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, cent cinquante-cinq actions.	155
2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.975,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Bérelange,
- b) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf,
- c) Monsieur Raphael Forler, expert-comptable, demeurant à L-Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommé commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 136S, fol. 11, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

J.-P. Hencks.

(65020/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

ASSED, A.s.b.l., AIDE, SOUTIEN ET SOLIDARITE AVEC L'ENFANCE DEFAVORISEE,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

—

STATUTS

I^{er}. Dénomination - Objet - Siège et durée de l'association

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de:

AIDE, SOUTIEN ET SOLIDARITE AVEC L'ENFANCE DEFAVORISEE, A.s.b.l. en abrégé ASSED, A.s.b.l.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'association a pour objet l'aide humanitaire à des populations en situation de besoin au Luxembourg et dans le monde sans exclusion de religions ou de nationalités par le biais d'aide et d'assistance destinés à couvrir les besoins essentiels de la vie tel que aide alimentaire, aide au logement, construction ou reconstruction de logements et d'infrastructures techniques et d'intérêt général. L'aide pourra encore prendre la forme de projets destinés à couvrir des besoins d'éducation d'enfants et adolescents à travers l'organisation d'activités récréatives et de vacances et à travers l'organisation de cycles scolaires et d'un soutien scolaire. L'aide à l'éducation pour les enfants et adolescents pourra être étendue aux adultes par la formation d'adultes au moyen de stages de formation, de stages d'apprentissage, de stages en entreprise, d'aide à l'emploi, d'orientation professionnelle et d'information sur la formation. Finalement l'aide humanitaire pourra prendre la forme d'une aide aux populations migratoires pour réintégrer leur pays d'origine ou un pays de leur choix à l'exclusion du Grand-Duché du Luxembourg, en fournissant des cours de langue qui intègrent les données culturelles du pays visé et une information sur les formalités administratives à remplir dans le pays visé.

L'association aura encore comme objet le soutien et l'organisation d'activités culturelles au Luxembourg et dans le monde par l'organisation de manifestations culturelles telles que l'organisation d'expositions, débats et colloques. L'association pourra éditer des ouvrages sans considération par rapport au support sur lesquels les ouvrages seront édités ou quant au mode d'expression. Elle pourra organiser des voyages culturels ayant pour but le maintien de la mémoire de traditions, de cultures et de faits d'histoire. Finalement elle pourra encourager des artistes par l'attribution de bourses d'études ou de bourses pour des projets, pour la réalisation d'oeuvres artistiques particulières ou pour la réalisation d'oeuvres artistiques sur une durée fixe, sans distinction ou restriction quant au mode d'expression artistique.

L'association pourra encore entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en assurer ou d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. L'association réalisera notamment cet objet:

- a) En faisant appel au concours des autorités, personnes physiques ou morales, particuliers ou organisations susceptibles de la soutenir dans la réalisation de ses projets,
- b) En se pourvoyant des moyens financiers nécessaires pour garantir l'efficacité de ses initiatives.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Son siège est à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché sur décision du conseil d'administration.

II. Membres

Art. 5. L'association comprend des membres effectifs, des membres honoraires et des membres donateurs.

Art. 6. Les membres effectifs sont au nombre de trois. Les membres fondateurs sont ceux qui ont composé l'assemblée générale constitutive.

De nouveaux effectifs peuvent être admis pour autant que ce soient des personnes physiques qui s'intéressent à l'objet de l'association et qui en auront fait la demande motivée par écrit au conseil d'administration, La décision d'admettre ou de refuser une demande appartient au seul conseil d'administration.

La décision d'acceptation ou de refus sera souveraine et ne devra pas être motivée.

Art. 7. Les membres d'honneur de l'association sont les personnes auxquelles ce titre a été conféré pour avoir rendu des services signalés à sa cause.

Le titre de membre d'honneur de l'association est attribué par décision de l'assemblée générale sur proposition du seul conseil d'administration.

Art. 8. Les membres donateurs de l'association sont les personnes ayant versé une cotisation de soutien à l'effet de promouvoir ses activités. Ils n'ont pas droit de vote aux assemblées et ne sont pas éligibles au conseil d'administration de l'association.

Art. 9. Le conseil d'administration dressera chaque année à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire une liste de tous ses membres. Les changements intervenus sur la liste des membres effectifs au cours de l'année écoulée seront déposés contre récépissé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Art. 10. Toute admission à l'association entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts, règlements et décisions de l'association ou de ses organes.

Art. 11. La qualité de membre de l'association se perd:

1. Par démission adressée au conseil d'administration.
2. Le non-paiement de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de sa réclamation.
3. Par l'exclusion pour:
 - manquement grave aux statuts;
 - préjudice causé à l'association;
 - action contraire à son objet;

III. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le délégué à la gestion journalière
4. Le conseil de surveillance financière

IV. L'Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association; ses décisions sont souveraines. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du mois de mars. Les date, heure et lieu ainsi que l'ordre du jour sont portés à la connaissance des membres de l'association soit par simple courrier soit par voie de la presse moyennant avis publié quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale et ce dans au moins deux journaux édités au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées dans les mêmes formes que ci-dessus à l'initiative du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le mois de la demande, qui doit renseigner nécessairement le détail des points à inscrire à l'ordre du jour.

Art. 15. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Les propositions et interpellations doivent être présentées par écrit au conseil d'administration au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale. Elles seront portées à l'ordre du jour et communiquées aux membres. Le conseil d'administration pourra cependant décider, en vertu de l'importance de la proposition ou de l'interpellation, qu'elle sera examinée à l'occasion de l'assemblée prorogée où elle figurera sur l'ordre du jour et qui sera convoquée dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 16. Les membres effectifs ne peuvent participer et voter à l'assemblée générale qu'à la condition de se trouver à jour en ce qui concerne les cotisations échues.

Art. 17. Les membres effectifs peuvent se faire représenter à l'assemblée générale en remettant une procuration spéciale écrite à un autre membre effectif.

Chaque membre effectif ne peut être porteur que de deux procurations au plus.

Art. 18. Les membres d'honneur et les membres donateurs peuvent assister aux assemblées générales à titre d'observateur.

Art. 19. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf si la loi en dispose autrement. Le vote est public, sauf pour toutes questions de personnes où le vote secret est obligatoire.

Art. 20. Les décisions des assemblées générales sont portées à la connaissance des membres soit par la voie de la presse, soit par des informations individuelles, soit par la voie d'un compte-rendu.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 21. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept membres au plus. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret à la majorité simple des membres effectifs.

Les administrateurs élus désigneront parmi eux leurs président, vice-président, trésorier et secrétaire. Au cas où le conseil serait composé de trois administrateurs seulement, les fonctions de trésorier seront cumulées avec celles du secrétaire.

Pour toutes questions qui le requièrent, les administrateurs pourront décider de s'adjoindre les conseils d'un spécialiste qui sera autorisé à assister aux réunions du conseil avec voix consultative.

Les administrateurs sont élus pour la durée de trois années. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste, celui-ci sera attribué au candidat ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente. Cet administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Au cas où le nombre des administrateurs serait tombé à moins de deux, l'administrateur subsistant doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le mois qui suit le départ de l'avant-dernier administrateur.

Art. 22. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association dans le cadre de la loi, des statuts et des règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi relève de sa compétence.

Art. 24. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du délégué à la gestion journalière ou sur la demande de ses membres, mais une fois par trimestre au moins.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration qui doit tenir compte des demandes de modification présentées par ses membres.

Art. 25. Le conseil d'administration délibère valablement lorsque la majorité de ses membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage de voix, celle du président de la réunion est prépondérante.

VI. Le Conseil de surveillance financière

Art. 26. Le conseil de surveillance financière se compose de 2 membres élus dans les conditions fixées à l'article 23 pour une durée d'une année.

Les membres de ce conseil ne peuvent appartenir à aucun autre organe de l'association; ils ne peuvent avoir occupé et n'occuper aucun poste au conseil d'administration dans l'année qui a précédé respectivement qui suit l'exercice de leurs fonctions.

Art. 27. Le conseil de surveillance surveille et contrôle la gestion financière du conseil d'administration.

A ces fins, il pourra prendre à tout moment inspection de tous documents et notamment des registres et pièces comptables. Il devra être entendu, si un de ses membres en exprime le désir, par le conseil d'administration dans sa prochaine séance. Si l'un de ses membres en exprime le désir, le conseil d'administration devra se réunir au plus tard dans la quinzaine à suivre la demande.

Le conseil de surveillance financière rendra compte de son mandat aux assemblées générales annuelles.

VIII. Finances et Gestion

Art. 28. Les ressources de l'association sont:

1. Les cotisations des membres.
2. Les subsides ou dons des particuliers ou des pouvoirs publics.
3. Les produits et intérêts de ces fonds.

Art. 29. L'exercice financier commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 30. Le 31 décembre de chaque année les livres sont arrêtés et l'exercice clôturé. Le conseil d'administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des recettes et dépenses.

Art. 31. Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale annuelle le budget du prochain exercice.

Art. 32. Les cotisations annuelles des différentes catégories de membres sont fixées par l'assemblée générale ordinaire. La cotisation annuelle ne peut être inférieure à 10 (dix) euros ni supérieure à 100 (cent) euros pour les membres effectifs.

VIII. Modification des statuts

Art. 33. Les modifications aux statuts se feront conformément aux prescriptions légales.

Art. 34. La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale. En ce cas, l'actif sera affecté après liquidation du passif à HADASSAH-LUXEMBOURG A.s.b.l., 44, rue Andethana L-6970 Oberanven.

IX. Dispositions finales

Art. 35. La perte pour une raison quelconque de la personnalité civile n'entraînera pas par elle-même la dissolution de l'association qui continuera à exister comme association de fait. En pareille éventualité, le conseil d'administration doit immédiatement prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état des choses.

Au cas où pour une raison quelconque la personnalité civile ne pourrait plus être récupérée, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale extraordinaire qui sera appelée à décider du sort de l'association dans le mois à partir de la date où il aura pris connaissance de cet état des choses.

Art. 36. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Ainsi convenu, fait et signé à Luxembourg le 7 août 2002

Monsieur Joseph Edelman, demeurant à 1, rue des Annelets F-75019 Paris, représenté par procuration annexée aux présents statuts pour en faire partie intégrante.

Monsieur Moshe Garelik, demeurant à 6, Rond-Point Schuman - B-1040 Bruxelles.

Monsieur Levi Yitshok Matusof, demeurant à 6, rue Louis Braille F- 06400 Cannes.

Je soussigné, Joseph Edelman, fonctionnaire, demeurant 1, rue des Annelets à F-75019 Paris, donne par la présente procuration à Madame Joëlle Mamane, employée privée, demeurant 59; rue du X Octobre à L-7243 Bereldange, pour me représenter à l'occasion de l'Assemblée générale constitutive de l'association AIDE SOUTIEN ET SOLIDARITE

AVEC L'ENFANCE DEFAVORISEE, A.s.b.l., pour signer en mon nom et pour mon compte les statuts de l'association précitée et pour accepter en mon nom et pour mon compte ma nomination au poste de secrétaire.

Le 6 août 2002.

Liste des membres pour l'année 2002 constituée le 7 août 2002 par acte sous seing privé

Nom / Prénom	Adresse	Nationalité
1. Bluming Nechemia	16, rue de l'Ermitage, F-91800 Brunoy	U.S.A.
2. Brawer Dovid	481, Crown Street B8 Brooklyn New York 11225	U.S.A.
3. Edelman Joseph Isaac	1, rue des Annelets, F-75019 Paris	Français
4. Garelik Moshe	Rond-Point Schuman, 6 B-1040 Bruxelles	U.S.A.
5. Goldman Rochel	24, Main Street Rouxville, 2192 Johannesburg	Afrique du Sud
6. Hasan Luis Alberto	Ecuador 766, PB 2/COD 1214 Cap.Fed B.S. AS	Argentine
7. Matusof Levi Yitshok	6, rue Louis Braille, F-06400 Cannes	Français
8. Naparstek Hadassa Bluma	1221, Inkerman Street East St. Kilda, I Melbourne, Vic	Australienne
9. Nazrolai Michele	Viale S. Gimignano 10, Milan	Italien
10. Wilhelm Shaendel	3-5, Kingsley Way, London N2 OEH	Anglais

Procès-verbal de l'assemblée générale constituée par acte sous seing privé

I. Liste des présences:

Nom	Prénom	Adresse
1. Edelman	Joseph	1, rue des Annelets, F-75019 Paris
2. Garelik	Moshe	6, Rond-Point Schuman, B-1040 Bruxelles
3. Matusof	Levi Yitshok	6, rue Louis Braille, F-06400 Cannes

II. Ordre du jour:

L'assemblée générale est déclarée ouverte sous l'ordre du jour suivant:

1. désignation du président, du trésorier et du secrétaire de l'association
2. désignation du siège social
3. présentation du budget et du plan des activités pour le prochain exercice
4. Pouvoir de signature sur les comptes

Après en avoir délibéré l'assemblée décide les points suivants:

1. Est désigné comme président Monsieur Garelik, comme secrétaire Monsieur Edelman et comme trésorier Monsieur Matusof
2. l'association décide d'établir son siège social à 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
3. le budget et le plan des activités pour le prochain exercice sont annexés au présent procès verbal pour en faire partie intégrante
4. Les trois membres du Conseil d'administration ont un pouvoir de signature individuelle et illimité, dans le cadre de l'objet social, sur les comptes bancaires.

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'assemblée générale ordinaire est déclarée close.

Luxembourg, le 7 août 2002.

Pour copie conforme

L. Schaack

Avocat

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2002, vol. 573, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65155/677/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

F.G.P. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 23.728.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

Signature.

(64984/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

**UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A.).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.657.

In the year two thousand and two, on the seventh of August.

Before Maître Léon Thomas, called Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 71.657, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch on September 13, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 896 dated November 26, 1999.

The meeting is opened at 4.00 p.m. and Miss Frédérique Lefèvre, attorney at law, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr. Yannick Deschamps, attorney at law, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr. Claude Erpelding, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed to assume the role of secretary.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list drawn up by the members of the board, which, after having been signed *in variatur* by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the board and the instrumental notary, will be attached to the present deed, together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of the three thousand (3,000) shares in circulation, three thousand (3,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- It appears from the attendance list, that all shares are present or represented, which allows to disregard the usual convening notices, the shareholders present or represented recognize that they have been duly convened and declare that they have been informed of the agenda by previous communication.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. to change the denomination of the Company from UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A. to UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. to modify the object of the Company, and to amend Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

«The object of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and foreign companies, including UNICORN INVESTMENT, Sicav, société d'investissement à capital variable existing under the laws of Luxembourg, as well as the management and development of such participations. It shall serve as Manager to UNICORN INVESTMENT, Sicav in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other company.

The Company shall not have any industrial activity nor commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.»

3. to convert the currency of the capital from Luxembourg Francs to euros with a change rate of 40.3399 LUF for 1.- Euro in force since January 1st, 1999.

4. to increase the capital by the amount of EUR 50,631.943 in order to raise the converted amount from EUR 74,368.057 to EUR 125,000.-.

- by increasing the nominal value of the 3,000 existing shares from EUR 24.789352 to EUR 25.- and

- by issuing of 2,000 new shares with a nominal value of EUR 25.- each, having the same rights and obligations as the existing shares.

5. to subscribe and pay by cash contribution.

6. to amend the Article 5 of the Articles of Incorporation accordingly.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the denomination of the Company from UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A. to UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Article one of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme holding under the name of UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.»

Second resolution

The meeting decides to modify the object of the Company.

Article three of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and foreign companies, including UNICORN INVESTMENT SICAV, société d'investissement à capital variable ex-

isting under the laws of Luxembourg, as well as the management and development of such participations. It shall serve as Manager to UNICORN INVESTMENT SICAV in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other company.

The Company shall not have any industrial activity nor commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.»

Third resolution

The meeting decides to convert the currency of the capital from Luxemburg Francs (LUF) to euros (EUR) with a change rate of 40.3399 LUF for 1.- EUR in force since January 1st, 1999.

The meeting decides to change the currency of all the accounts of the Company from Luxembourg Francs (LUF) to euros (EUR).

After conversion, the capital of the Company is fixed at seventy-four thousand three hundred and sixty-eight point zero fifty-seven euros (EUR 74,368.057) represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of twenty-four point seven hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two euros (EUR 24.789352) each.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the capital by an amount of fifty thousand six hundred thirty-one point nine hundred forty-three euros (EUR 50,631.943), in order to raise the converted amount from seventy-four thousand three hundred and sixty-eight point zero fifty-seven euros (EUR 74,368.057) to one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-)

- by increasing the nominal value of the three thousand (3,000) existing shares from twenty-four point seven hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two euros (EUR 24,789352) to twenty-five euros (EUR 25.-), and

- by issuing of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

After the raise, the capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Fifth resolution

Subscription and payment of the new shares.

After having been noted that one of the two shareholders has renounced to his preferential right to subscribe to the new shares, and with the consent of all the shareholders, the two thousand (2,000) new shares have been now subscribed by the other shareholder the company PROJECT FUND SERVICES, a société anonyme with registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

hereby represented by Mrs. Frédérique Lefèvre, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on August 6, 2002,

which proxy after having been signed *in varietur* by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PROJECT FUND SERVICES to the two thousand (2,000) new shares.

The two thousand (2,000) new shares have been fully paid up by the prenamed company PROJECT FUND SERVICES by cash contribution.

The two thousand (2,000) new shares and the raise of the nominal value of the three thousand (3,000) existing shares have been paid by the shareholders by cash contribution, as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution

Consequently, the Article five of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros), represented by 5,000 (five thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand three hundred euros (EUR 2,300.-).

With no outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office of the under- signed notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A., avec son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 71.657, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 13 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 896 en date du 26 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures et est présidée par Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg est désigné comme scrutateur.

Le président et le scrutateur désignent comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il apparaît de la liste de présence que sur les trois mille (3.000) actions en circulation, trois mille (3.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. changement du nom de la Société de UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A. en UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. modification de l'objet social de la société et amendement de l'Article 3 des statuts tel que suit:

«L'objet de la Société est la détention de participations de quelque forme qu'elles soient dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable incorporée selon la loi luxembourgeoise, ainsi que la gestion et le développement de telles participations.

La Société pourra servir de gestionnaires à UNICORN INVESTMENT SICAV pour la gestion de ses avoirs et sa promotion; mais ne pourra pas fournir cette assistance à d'autres sociétés.

La Société ne pourra avoir ni activité industrielle ni établissement commercial ouvert au public.

Elle ne pourra se prêter qu'aux activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés Holding.»

3. conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

4. augmentation du capital social à concurrence de EUR 50.631,943 pour le porter de son montant converti de EUR 74.368,057 à EUR 125.000,-.

- par l'augmentation de la valeur nominale des 3.000 actions existantes pour la porter de EUR 24,789352 à EUR 25, et

- par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. souscription et libération par apport en numéraire.

6. modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de UNICORN INVESTMENT ADVISORY S.A. en UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme holding sous la dénomination de UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

L'Article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est la détention de participations de quelque forme qu'elles soient dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable incorporée selon la loi luxembourgeoise, ainsi que la gestion et le développement de telles participations.

La Société pourra servir de gestionnaires à UNICORN INVESTMENT SICAV pour la gestion de ses avoirs et sa promotion; mais ne pourra pas fournir cette assistance à d'autres sociétés.

La Société ne pourra avoir ni activité industrielle ni établissement commercial ouvert au public.

Elle ne pourra se prêter qu'aux activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés Holding.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro cinquante-sept euros (EUR 74.368,057) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 24,789352) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante mille six trente et un virgule neuf cent quarante-trois euros (EUR 50.631,943) EUR pour le porter de son montant converti de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro cinquante-sept euros (EUR 74.368,057) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-):

- par l'augmentation de la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes pour la porter de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 24,789352) à vingt-cinq euros (EUR 25,-), et

- par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Après augmentation, le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

Souscription et libération des actions nouvelles.

Après avoir constaté qu'un des deux actionnaires a renoncé à son droit préférentiel de souscription, et de l'accord de tous les actionnaires, les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été souscrites à l'instant par l'autre actionnaire la société PROJECT FUND SERVICES, une société anonyme, domiciliée à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Lefèvre, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PROJECT FUND SERVICES, à deux mille (2.000) actions nouvelles.

Les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par la société PROJECT FUND SERVICES pré-qualifiée, par apport en numéraire.

Les deux mille (2.000) actions nouvelles ainsi que l'augmentation de la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes ont été libérées par les actionnaires moyennant un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'Article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lefèvre, Deschamps, Erpelding, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2002, vol. 136S, fol. 17, case 9. – Reçu 506,31 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 août 2002.

T. Metzler.

(65023/222/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

UNICORN MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 août 2002.

Signature.

(65024/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

OMAHA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux août:

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama)
- 2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama), toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de OMAHA INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, cent cinquante-cinq actions.	155
2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.975,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville,
- b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.
- c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommée commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2002, vol. 136S, fol. 11, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2002.

J.-P. Hencks.

(65021/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

COMMUNIQUE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am zweiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1. Herr Dr. Ralph Moog, Dipl. Wirtsch. Ing., wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Munsbach am 6. August 2002, und
2. Herr Maximilian Moog, Sohn der Eheleute Isabel und Ralph Moog-Böckels, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, vertreten durch Herrn Paul Marx, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 6. August 2002.

Diese Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch den Notar und den Bevollmächtigten mit dieser Urkunde einregistriert werden.

Die Komparenten, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, ersuchten den Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung COMMUNIQUE A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Munsbach verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, vertreten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend EUR) aufgeteilt in 31 (einunddreissig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (tausend EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der erste Vorsitzende wird anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 22. Juni um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2002.

Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2003 statt.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, das genannte Kapital wie folgt zu zeichnen:	
- Herr Dr. Ralph Moog, Dipl. Wirtsch. Ing., wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, dreissig Aktien	30
- Herr Maximilian Moog, Sohn der Eheleute Isabel und Ralph Moog-Böckels, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, eine Aktie	1
Total: einunddreissig Aktien	31

Sämtliche Aktien wurden zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend EUR) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.500,- (eintausendfünfhundert EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen. Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 und diejenige der Kommissare auf 1 festgelegt.

2. Folgende Personen werden in den Verwaltungsrat berufen:

a) Herr Dr. Ralph Moog, Dipl. Wirtsch. Ing., wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, Vorsitzender des Verwaltungsrates,

b) Frau Isabel Moog-Böckels, Verwalterin von Gesellschaften, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Zur Laykaul 20, und

c) Frau Edelgard Böckels-Rausch, Verwalterin von Gesellschaften, wohnhaft in D-54290 Trier, Moltkestrasse 11.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Bernd Böckels, Prüfer, wohnhaft in D-54290 Trier, Moltkestrasse 11.

4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008 enden.

Die Amtszeit des Kommissars wird am Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008 enden.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

6. Die tägliche Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft werden Herrn Dr. Ralph Moog, vorbenannt, übertragen.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 136S, fol. 18, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 28. August 2002.

T. Metzler.

(65058/222/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LUX-CROISSANCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.527.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 22 avril 2002

Faisant suite à la démission de Monsieur Gabriel Deibener de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2002, les membres restant décident de pourvoir à son remplacement en nommant administrateur pour la période restant à courir jusqu'à l'assemblée générale Monsieur Jean Habay.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2002, vol. 573, fol. 49, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64940/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

LENNOX FINANCE 2002-1 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on seventh of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING LENNOX FINANCE 2002-1, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34177143, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3415.2288, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of LENNOX FINANCE 2002-1 S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100 %).

5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 6. Form of the Shares.

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of Shares.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Bonds, Notes and other Debt Instruments

Art. 9. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors.

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

13.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation of the Company.

In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.

15.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

16.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

16.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Thursday of May, at 5.00 p.m., and for the first time in 2003. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 18. Other General Meetings.

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 19. Votes.

19.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

19.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter VI.- Business Year, Distribution of Profits

Art. 20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2002.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 31 shares as follows:

1. STICHTING LENNOX FINANCE 2002-1	30 shares
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand six hundred Euros.

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a duration of 6 years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
 - a) Mr Rolf Caspers, director, residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Hugo Neuman, managing director, residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., residing in 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING LENNOX FINANCE 2002-1, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34177143, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3415.2288, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam.

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination LENNOX FINANCE 2002-1 S.A.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

3. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) et (c) 1 ci-dessus;

4. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) 1 et 2 ci-dessus.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000), divisé en trente et un (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des Actions.

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du Capital Social.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Obligations, Billets à ordre et autres Titres représentatifs d'une Dette

Art. 9. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

13.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la Société.

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 15. Commissaire aux Comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

15.3 Ils sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

16.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 17. Endroit et Date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois de mai à 17.00 heures, et pour la première fois en 2003. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 18. Convocation des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

19.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

19.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année Sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2002.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII.- Loi Applicable

Art. 23. Loi Applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1. STICHTING LENNOX FINANCE 2002-1	30 actions
2. STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 33, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:

a) M. Rolf Caspers, administrateur, demeurant au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Hugo Neuman, administrateur-délégué, demeurant au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., demeurant au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., établie 33, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 13CS, fol. 78, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2002.

J. Elvinger.

(65061/211/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Senningerberg, 1A, Heienhaff.

H. R. Luxemburg B 68.470.

Auszug aus dem Protokoll einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18. Juni 2002

Die Versammlung beschließt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 8 auf 9 erhöhen und Herrn Adrien Ney, geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu wählen. Das Mandat von Herrn Ney endet mit der Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2004 zu befinden hat. Die Versammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die Geschäftsführung der Gesellschaft an Herrn Adrien Ney zu übertragen.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 18. Juni 2002

Gemäss Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft überträgt der Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung und die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an Herrn Adrien Ney, Mitglied des Verwaltungsrates.

Auszug aus dem Protokoll einer außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 21. August 2002

Die Versammlung nimmt Kenntnis von der Niederlegung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Jean-Philippe Gachet und Jean-Paul Frisch zum 8. August 2002, beziehungsweise vom 20. August 2002. Die Versammlung beschliesst, Herrn Clive Kellow als Verwaltungsratsmitglied zu wählen. Das Mandat von Herrn Clive Kellow endet mit der Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2004 zu befinden hat.

Für ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 67, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64933/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BEAUBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.368.

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme BEAUBOURG S.A., ayant son siège social à Mersch, 18, rue de la Gare, R.C.: B 64.368 Luxembourg.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 549 du 28 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Hansen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social.

2. Confirmation de la conversion du capital en euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de quatre cent vingt et un euros trente cents (EUR 421,30), pour le porter à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune, avec modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de la Gare à Mersch au 12, rue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, et de l'augmenter à concurrence de quatre cent vingt et un euros trente cents (EUR 421,30), pour le porter à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de quatre cent vingt et un euros trente cents (EUR 421,30) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent cinquante (EUR 750) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: N. Arend, C. Noël, S. Hansen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2002, vol. 421, fol. 100, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 août 2002.

U. Tholl.

(65041/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

BEAUBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.368.

Statuts coordonnés suivant acte du 28 juin 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65042/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

EberDelGo / Rox, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 28, Montée du Grund.

STATUTS

L'an deux mille deux, le premier août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-François Deltgen, programmeur informaticien, demeurant à L-4807 Rodange, 24, rue Nic Biewer
- 2) Monsieur Olivier Eberhard, programmeur informaticien, demeurant à L-2542 Luxembourg, 192, rue des sources
- 3) Monsieur Victor da Silva Goncalves, barman, demeurant à L-2734 Luxembourg, 54, rue de Wiltz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EberDelGo / Rox, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le débit de boisson alcoolique et non alcoolique.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), divisé en 100 parts sociales de EUR 124,- chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean-François Deltgen, préqualifié,	33 parts
2) Monsieur Olivier Eberhard, préqualifié,	33 parts
3) Monsieur Victor da Silva Goncalves, préqualifié,	34 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cent euros se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Victor da Silva Goncalves, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1645 Luxembourg, 28, montée du Grund

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Deltgen, O. Eberhard, V. da Silva Goncalves, G. d'Huart.

Pétange, le 9 août 2002.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2002, vol. 880, fol. 54, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(65026/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.

DAB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit anglais WOLSELEY OVERSEAS LTD, ayant son siège social à Parkview 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, (Royaume-Uni),

ici représentée par Maître Isabelle Claude, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée DAB INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 909 du 23 octobre 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1149 du 12 décembre 2001.

- que le capital social est fixé à USD 15.500,- (quinze mille cinq cents Dollars US), divisé en 155 (cent cinquante-cinq) parts sociales USD de 100,- (cent Dollars US) chacune;

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'exercice social qui s'étendra dorénavant du 1^{er} août au 31 juillet.

L'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} mars 2002 se terminera le 31 juillet 2002.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article treize des statuts pour leur donner la teneur suivante:

version anglaise:

«**Art. 13.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty-first of July.»

version française:

Art. 13. L'année sociale commence le premier août et se termine le trente et un juillet.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Claude, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2002, vol. 519, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2002.

J. Seckler.

(65032/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2002.
